



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



CANDIDATS CHAUFFEURS DE TAXIS ?

ASSISTEZ A UNE SEANCE D'INFORMATION METIER !

INSCRIVEZ-VOUS SUR

<https://www.taxidrivers.brussels/candidature>

Site internet <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/transport-remunere>

Adresse : SPRB – Bruxelles Mobilité - Direction Transport de Personnes - Rue du Progrès, 80 bte 1 à 1035 Bruxelles (CCN- Gare du Nord)

Editeur responsable: Véronique VANBERG, Directrice - Édition de juillet 2019, tous droits réservés.



NE FAITES PAS LA FILE AUX GUICHETS ! GAGNEZ DU TEMPS !

DÉMARCHES POUR DÉBUTER LE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

1. Consultez l'agenda des séances d'information sur le site <http://www.taxidrivers.brussels> !
2. Complétez le formulaire sur le site <http://www.taxidrivers.brussels> section CANDIDATURE ! Vous recevrez un email avec un lien à confirmer.
3. Cliquez sur le lien pour confirmer votre participation ! Le nombre de places disponibles est limité.
4. Présentez-vous à 13h15 à la séance d'information avec l'email de confirmation !



Table des matières

Avertissements, conseils et règlement d'ordre intérieur	4
<u>PARCOURS D'ACCÈS À LA PROFESSION DE CHAUFFEUR DE TAXI</u>	5
SÉANCE D'INFORMATION MÉTIER	6
Tests de sélection : compétences à évaluer	7
AIDE À L'ÉTUDE DES MATIÈRES D'EXAMENS	9
EXAMENS RÉGIONAUX : ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES	10
DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ	11
COURS DE CONDUITE ÉCOLOGIQUE	12





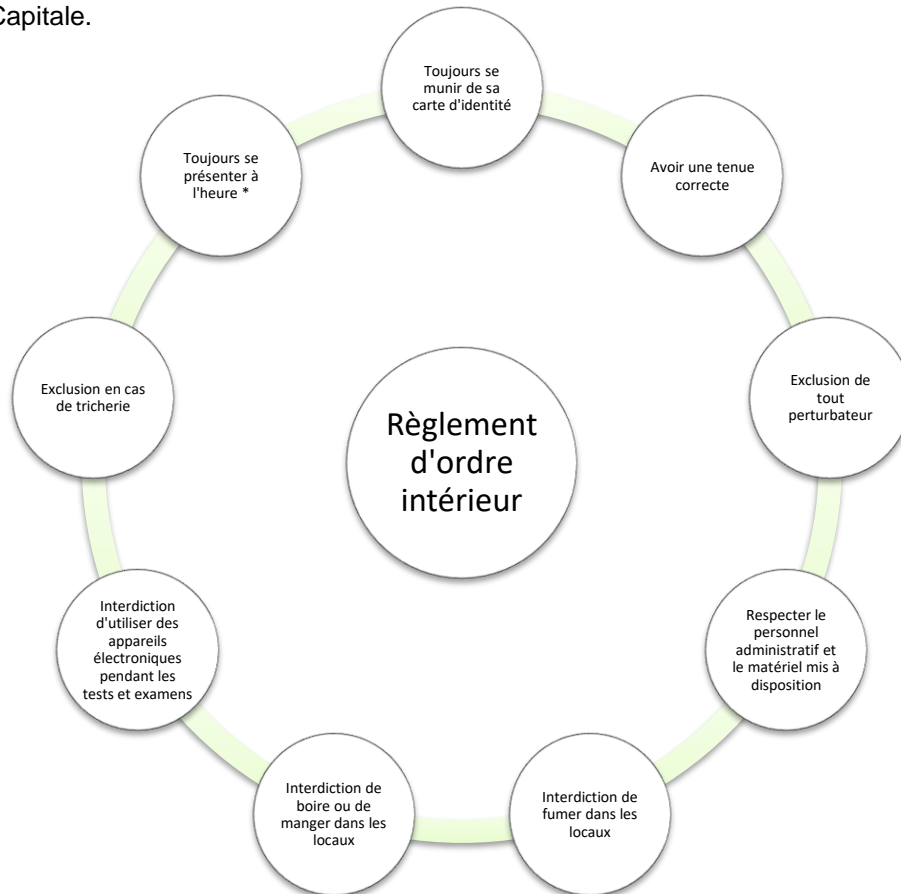
Avertissements, conseils et règlement d'ordre intérieur

Pour débiter le métier de chauffeur de taxi, une connaissance pratique des rues et lieux principaux de la Région de Bruxelles-Capitale est souhaitable.

Tout candidat qui s'engage dans le parcours d'accès à la profession, veillera à se rendre disponible pendant toute la durée des différentes étapes.

Il est conseillé d'effectuer les démarches pour l'obtention du certificat de sélection médicale après la réussite des tests de sélection. Pour l'obtention du certificat de sélection médicale (ou l'attestation d'aptitude délivrée en application de la réglementation fédérale), le candidat s'adressera au Service Public Fédéral de la Santé Publique de la famille : MEDEX, Tél. : 02/524.97.97. La date de validité doit figurer sur le permis de conduire (cette procédure s'effectue auprès de l'administration communale).

Dès la réussite des tests de sélection, il est conseillé de se procurer un guide des rues de la Région de Bruxelles-Capitale.

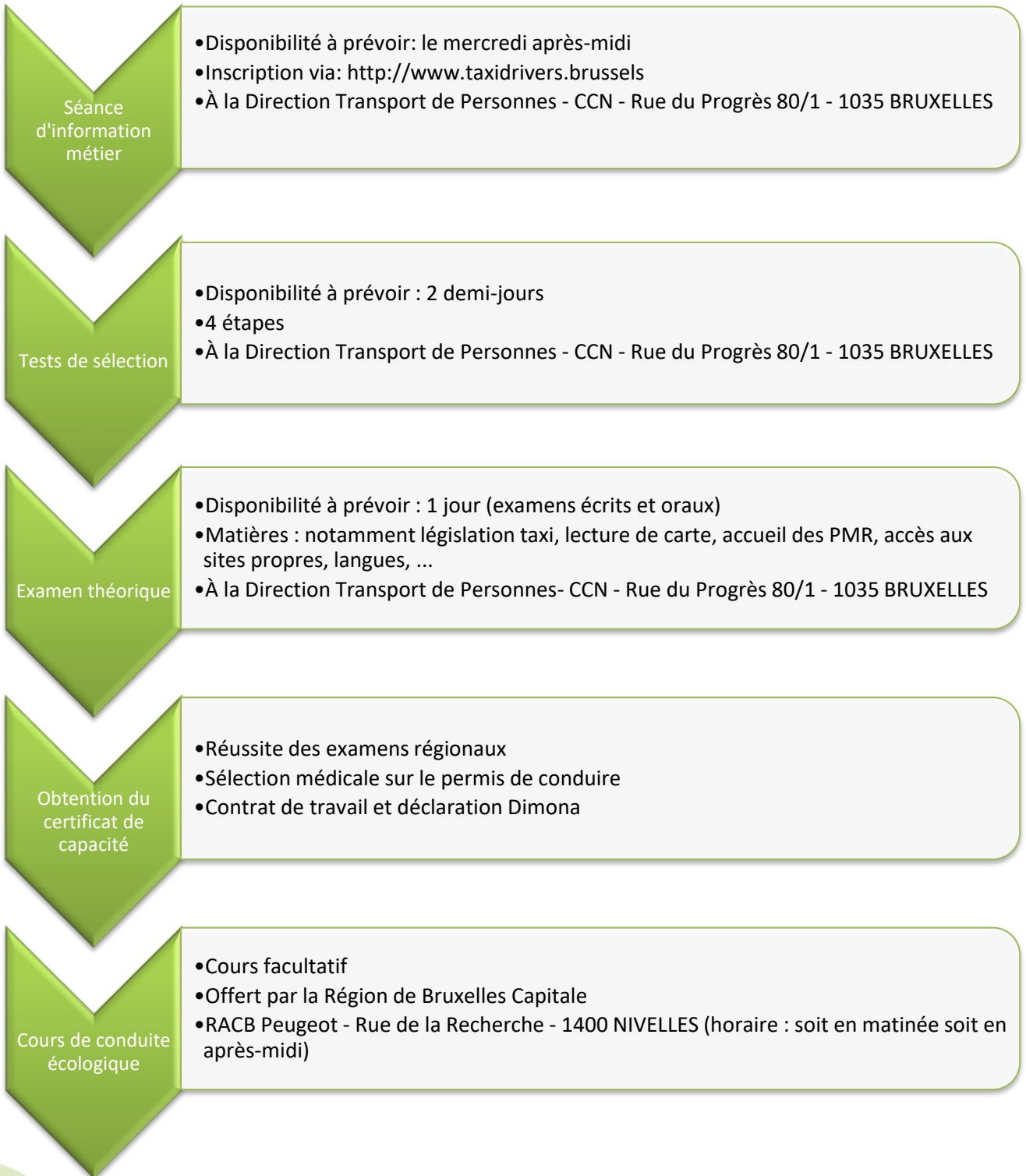


* La ponctualité est de rigueur dans tout le parcours professionnel. Il est conseillé de se présenter à l'avance à chaque rendez-vous. A défaut, l'accès aux locaux ne sera pas possible.



Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 avril 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur.

PARCOURS D'ACCÈS À LA PROFESSION DE CHAUFFEUR DE TAXI





SÉANCE D'INFORMATION MÉTIER

En quoi consiste-t-elle ?

La Direction Transport de Personnes organise des séances d'information à l'attention des demandeurs d'emploi.

Au cours de ces séances, les professionnels du secteur taxi (employeurs, chauffeurs de taxi) sont invités à parler de leur expérience du métier de taximan.

Programme :

- 1) « accueil » par la Direction Transport de Personnes,
- 2) « parcours d'accès à la profession » par la Direction Transport de Personnes,
- 3) « métier de taximan » par les professionnels du taxi bruxellois et la Direction Transport de Personnes.
- 4) JOBDAY : rencontre entre les employeurs et les futurs salariés.

Tous les employeurs, en recherche de nouveaux chauffeurs à former, sont invités au CCN – Centre des Communications du Nord - rue du Progrès, 80 à 1035 BRUXELLES.

Objectifs :

- 1) informer et donner des conseils,
- 2) répondre toutes vos questions,
- 3) donner l'opportunité de rencontrer votre futur employeur.

Modalités d'inscription

- 1) consulter l'agenda des séances d'information sur le site <http://www.taxidrivers.brussels>
- 2) compléter le formulaire sur ce site à la section CANDIDATURE. N'oubliez pas de confirmer votre participation en cliquant sur le lien que vous aurez reçu.

Comment participer à une séance d'information ?

Présentez-vous à 13h15 avec les documents suivants :

- 1) votre carte d'identité,
- 2) la confirmation d'inscription.





Tests de sélection : compétences à évaluer

- Concevoir rapidement de nouvelles solutions et continuer à travailler efficacement.
- Passer sans difficulté à des situations nouvelles, des tâches nouvelles ou changeantes

Flexibilité



- Écouter et comprendre le message des autres, demander des explications si ce n'est pas clair

Ecoute active



- Montrer du dévouement au travail et agir d'une manière cohérente.
- Traiter les informations, les collègues et les clients d'une manière appropriée et respectueuse.

Confiance



- Continuer à être performant lorsque la charge de travail est élevée; lorsqu'il y a des résistances ou des circonstances inattendues
- Réussir à garder vos émotions sous contrôle et à rester confiant en vos propres capacités

Résistance au stress



- S'engager entièrement dans son travail en donnant toujours le meilleur de soi-même pour assurer la qualité du service

Engagement



- Respecter les idées, opinions et personnes
- Respecter les procédures, la structure de l'entreprise et les instructions données
- Travailler avec discipline, selon ses principes et celles de l'entreprise, être équitable, respecter la confidentialité et les engagements, éviter toute partialité

Respect, tolérance et fiabilité



- Accompagner le client de façon adéquate et l'aider dans son processus de décision.
- Mettre le client au premier plan en lui fournissant un service personnalisé et en entretenant des contacts constructifs

Attitude orientée clients



- Pourquoi vouloir s'engager dans le métier?

Motivation



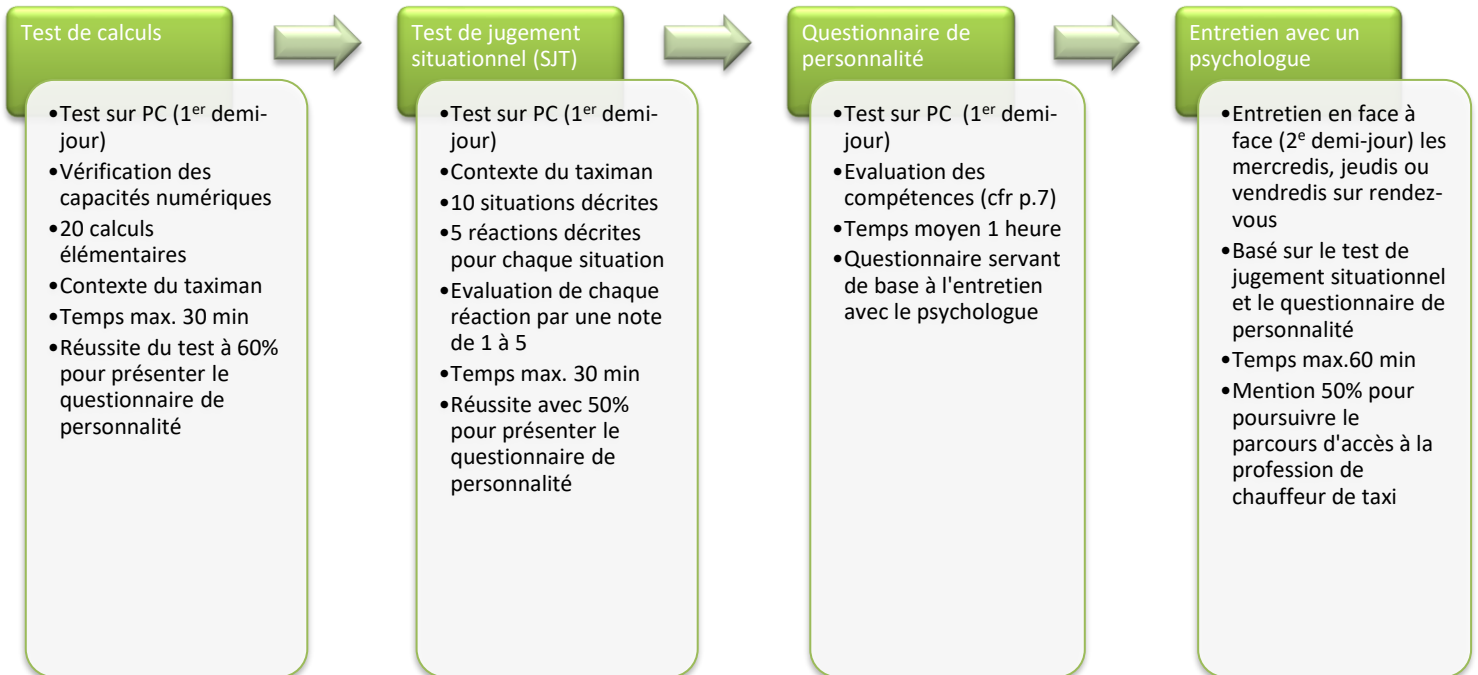
- Comprendre les devoirs et obligations liés au métier

Compréhension de la fonction





Déroulement des tests de sélection : les 4 étapes



Comment s'inscrire aux tests de sélection ?

Présentez-vous aux guichets de la Direction Transport de Personnes au C.C.N. (Gare du Nord) Rue du Progrès 80- niveau 1,5 à 1035 BRUXELLES – Tél. 02/204.14.04 – **Horaire** : les lundis après-midi de 13h30 à 15h00 avec les documents originaux suivants :

- votre carte d'identité,
- votre permis de conduire national belge catégorie B ou un permis de conduire européen de catégorie équivalente (**être titulaire du permis depuis au moins 3 ans**)
- un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (596.1° pour activité réglementée),
- l'attestation de présence aux séances d'information métier,
- 20€ payables uniquement par Bancontact pour les droits d'inscription aux cours. Si vous avez des revenus inférieurs ou égaux au minimum des moyens d'existence, votre inscription sera gratuite uniquement sur présentation d'une attestation du CPAS. **Les droits d'inscription ne sont valables que pour la session des tests déterminée lors de l'inscription. Si vous êtes absent à l'un des tests, vous devrez à nouveau payer.**

Les ressortissants étrangers sont, en outre, tenus de présenter :

- Le permis de travail (pour les ressortissants des pays hors Union européenne) **ou** une composition de ménage (pour les ressortissants des pays hors Union européenne mariés avec une personne de nationalité belge).
- Une attestation émanant de leur ambassade ou tout autre document établissant leur bonne conduite, vie et mœurs antérieures à leur période de séjour en Belgique, ou le cas échéant, la preuve qu'ils bénéficient du statut de réfugié politique **ou** un historique des résidences prouvant le séjour légal et de manière ininterrompue en Belgique depuis plus de 5 ans.



Comment connaître les résultats aux tests de sélection ?

Le résultat final à l'ensemble des tests sera communiqué au candidat par courrier recommandé.

Comment se réinscrire en cas d'échec ?

Le candidat qui échoue au test de calculs et/ou au test de jugement situationnel (SJT) ne peut présenter ni le questionnaire de personnalité ni rencontrer le psychologue.

Le candidat qui a réussi les tests de calculs et de jugement situationnel mais qui échoue à l'entretien avec le psychologue ne devra représenter, à une prochaine inscription, que le questionnaire de personnalité et l'entretien.

Une absence à un des tests est considéré comme un échec, sauf si le candidat présente un certificat médical dans les plus brefs délais.

Après un échec, le candidat doit attendre 6 mois avant de se réinscrire.

Après trois échecs consécutifs, le candidat doit attendre 3 ans avant de pouvoir se réinscrire.

AIDE À L'ÉTUDE DES MATIÈRES D'EXAMENS

Un syllabus est remis au candidat lors de l'inscription aux examens régionaux. Il est conseillé de prendre du temps entre l'étude des matières et la date des examens. Une bonne préparation peut garantir une réussite dès la première tentative. En cas d'échec, le candidat peut se réinscrire après un délai de 6 mois.

Pour se préparer aux examens écrits et oraux, le candidat peut suivre des cours auprès des organismes de formation. Demandez leurs coordonnées aux guichets !

La Direction Transport de Personnes organise régulièrement des séances de « questions/réponses » auxquelles vous pouvez participer. La participation est libre, gratuite, sans inscription au préalable. Seule condition, présentez-vous à l'avance (13h15) !

Demandez le calendrier des séances de « questions/réponses » aux guichets !

Remarque : Une formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI-E ou IBO) peut être entamée sur base volontaire. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec Bruxelles-Formation ou le VDAB.





EXAMENS RÉGIONAUX : ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

Les examens écrits portent sur la réglementation générale relative aux services de taxis et sur les réglementations et matières en lien avec l'activité de chauffeur de taxi, notamment l'accueil et la prise en charge des personnes à mobilité réduite et la réglementation relative à la sécurité routière.

Les examens oraux portent sur les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice du métier (néerlandais, français et anglais) et la lecture de cartes, à savoir : la localisation, dans un temps imparti, d'un lieu de destination précis choisi par un client à l'aide d'un guide des rues de la région.

Pour réussir les examens régionaux, le candidat doit obtenir 60% dans chacune des épreuves.

Comment s'inscrire aux examens régionaux ?

Présentez-vous aux guichets de la Direction Transport de Personnes au C.C.N. (Gare du Nord) Rue du Progrès 80- niveau 1,5 à 1035 BRUXELLES – Tél. 02/204.14.04 – **Horaires** : ouvert de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 13h30 à 15h30 les mercredis.

Apportez les documents originaux suivants :

1. votre carte d'identité ,
2. votre permis de conduire national belge catégorie B ou un permis de conduire européen de catégorie équivalente (être titulaire du permis depuis moins de 3 ans),
3. un nouvel extrait de casier judiciaire si votre inscription date de plus de 3 mois (modèle 596.1° pour activité réglementée),
4. l'attestation de réussite aux tests de sélection,
5. 19€ payables uniquement par Bancontact pour les droits d'inscription aux examens. Si vous avez des revenus inférieurs ou égaux au minimum des moyens d'existence, votre inscription sera gratuite uniquement sur présentation d'une attestation du CPAS. **Les droits d'inscription ne sont valables que pour la session d'examens déterminée lors de l'inscription. Si vous êtes absent, vous devrez à nouveau payer.**

Les ressortissants étrangers sont, en outre, tenus de présenter :

- Le permis de travail (pour les ressortissants des pays hors Union européenne) **ou** une composition de ménage (pour les ressortissants des pays hors Union européenne mariés avec une personne de nationalité belge).
- Une attestation émanant de leur ambassade ou tout autre document établissant leur bonne conduite, vie et mœurs antérieures à leur période de séjour en Belgique, ou le cas échéant, la preuve qu'ils bénéficient du statut de réfugié politique **ou** un historique des résidences prouvant le séjour légal et de manière ininterrompue en Belgique depuis plus de 5 ans.

Comment connaître les résultats aux examens régionaux ?

Les résultats sont proclamés le lundi après-midi qui suit la semaine d'examens. Une attestation de réussite est délivrée ainsi qu'un diplôme. En cas d'échec, un courrier recommandé vous sera envoyé.

Comment se réinscrire en cas d'échec ?

Une absence à une épreuve entraîne un échec sauf si le candidat présente un certificat médical avant la date de délibération du jury.

Après un échec, le candidat doit attendre 6 mois avant de se réinscrire.

Après trois échecs consécutifs, le candidat doit attendre 3 ans avant de pouvoir se réinscrire.



DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Dès la réussite des examens régionaux, le candidat peut solliciter un certificat de capacité.

Comment l'obtenir ?

Présentez-vous aux guichets de la Direction Transport de Personnes au C.C.N. (Gare du Nord) Rue du Progrès 80- niveau 1,5 à 1035 BRUXELLES – Tél. 02/204.14.04 – **Horaires** : ouvert de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 13h30 à 15h30 les mercredis.

Apportez les documents originaux suivants :

1. votre carte d'identité ,
2. votre permis de conduire national belge catégorie B ou un permis de conduire européen de catégorie équivalente (être titulaire du permis depuis au moins 3 ans),
3. un nouvel extrait de casier judiciaire si votre inscription date de plus de 3 mois (modèle 596.1° pour activité réglementée),
4. l'attestation de réussite aux examens régionaux,
5. un contrat de travail avec la déclaration Dimona ou une convention de formation individuelle en entreprise (FPI-E) conclue avec un employeur et avec Bruxelles-Formation (Remarque : pour les candidats néerlandophones : convention IBO conclue avec un employeur et le VDAB).
6. 5€ payables uniquement par Bancontact pour le certificat de capacité.



COURS DE CONDUITE ÉCOLOGIQUE

En quoi consiste-t-elle ?

Apprentissage pour diminuer l'empreinte écologique, stimuler des économies et favoriser une conduite préventive

Modalités d'inscription

- Cours facultatif
- Inscription après l'obtention du certificat de capacité
- Inscription sur rendez-vous par téléphone au 02/204.14.04 (tapez 5 pour la formation professionnelle)

Lieu de formation

1/2 jour à l'Ecole Peugeot de Maîtrise Automobile (Rue de la Recherche 1400 Nivelles) (Plan ci-après)

Plan d'accès pour la conduite écologique

